

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné par la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité d'Albanel, que :

Le 9 mars 2026 à 19 h 30 se tiendra une séance publique du conseil de la municipalité d'Albanel, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 341, rue de l'Église.

Lors de cette séance, le conseil aura, entre autres, à statuer sur la demande de dérogation mineure Ferme d'Albanel, concernant une situation existante de distance séparatrice insuffisante au 618, Grand Rang Nord.

L'acceptation de la demande de la Ferme d'Albanel aurait pour effet d'autoriser le maintien d'une distance séparatrice de 40 m entre l'installation agricole et la résidence voisine située sur le lot 5 156 761, alors que la distance calculée exigée est de 156,7 m, conformément à la réglementation municipale en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de cette séance.

DONNÉ À ALBANEL EN CE DEUXIÈME JOUR DE FÉVRIER 2026

---

Daniel Painchaud, directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Daniel Painchaud, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h 30, le deuxième jour du mois de février 2026, à chacun des endroits suivants : Édifice municipal, ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.

---

Greffière-trésorière